



## DECISION N° 2025-16 DU 22 DÉCEMBRE 2025

**Objet : Attribution du marché « Mise en oeuvre du PIG Pacte Territorial France Rénov' sur la Communauté de communes du Pays de Mauriac »**

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Mauriac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2020/07/11-9 du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué ses pouvoirs au Président dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** le Dossier de Consultation des Entreprises pour le Marché de services relatifs à la « Mise en oeuvre du PIG Pacte Territorial France Rénov' sur la Communauté de communes du Pays de Mauriac »,

**Considérant** la réception des candidatures, l'analyse des offres et la validation de l'analyse des offres lors de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 décembre 2025,

**Considérant** que l'offre proposée par l'entreprise « SOLIHA CANTAL » a été approuvée comme l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Considérant** que la totalité de la prestation, dont la date prévisionnelle d'achèvement est établie au 31/12/2027 pour le marché public « Mise en oeuvre du PIG Pacte Territorial France Rénov' sur la Communauté de communes du Pays de Mauriac », s'élève à 151 510,00 € HT (cent cinquante-et-un mille cinq cent dix euros hors taxes), soit 181 812,00 € TTC (cent quatre-vingt-un mille huit cent douze euros toutes taxes comprises),

### **DECIDE :**

**Article 1 :** D'attribuer le marché public « Mise en oeuvre du PIG Pacte Territorial France Rénov' sur la Communauté de communes du Pays de Mauriac » à l'entreprise :  
- SOLIHA CANTAL – 9 avenue Aristide BRIAND – 15000 AURILLAC

**Article 2 :** La présente décision sera transmise en Préfecture et au Service de Gestion Comptable puis portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires lors de la prochaine réunion de l'assemblée communautaire.

**Mauriac, le 22 décembre 2025**

**Le Président,**

**Jean-Pierre SOULIER**

Transmis en sous-préfecture le :

Publiée le :